

La cotisation au pôle ressources de l'ADES du Rhône

- Cotisation valable 1 an de date à date
- Emprunt illimité pendant un an de documents pédagogiques du pôle ressources
- Inscription à la newsletter de l'ADES du Rhône

1. Cotisation individuelle

Pour les étudiants, chômeurs, retraités (sur présentation de justificatif)

- 20€
 15€

2. Cotisation collective

Pour les associations, structures et entreprises

- 70€

3. Cotisation établissements de formation et collectivités territoriales

- Accompagnement méthodologique de groupes d'étudiants
- Prêt d'outils pédagogiques aux étudiants, stagiaires de la structure de formation et à tous les services et directions de la collectivité

- 150€

NOM du responsable :

NOM de l'utilisateur :

Structure :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date :

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ADES du Rhône
7 place du Griffon, 69001 Lyon

Les différentes cotisations comprennent 5€ pour l'adhésion à l'association. L'ADES du Rhône conserve vos données personnelles (pour une durée de 36 mois) pour vous transmettre des informations uniquement relatives à nos activités. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement. Plus d'information sur vos droits : consultez les mentions légales du site de l'ADES du Rhône.

LE PÔLE RESSOURCES

Vous êtes **acteur** dans le secteur du social, du sanitaire, de l'éducation ou autres ? Vous souhaitez **monter un projet de promotion et d'éducation à la santé** ? Le pôle ressources peut vous **accompagner et renforcer vos compétences** :



ME DOCUMENTER

Mise à disposition de **documents d'analyse et de diffusion**, sur les **grands thèmes de santé publique**? (*dépliants, affiches, kits, livrets...*)

EMPRUNTER DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Prêt de plus de **600 outils**, (*jeux, photo-langages, dossiers pédagogiques...*) pour les **adhérents de l'association**. **Catalogue des outils** et **adhésion** sur le site internet de l'ADES.



CONSTRUIRE DES PROJETS

Accompagnement méthodologique des chargés de projets, en **fonction de votre demande** et à **différentes étapes** de votre projet :



- **Elaboration de l'action** : *diagnostic, objectifs, mobilisation des publics,*
- **Soutien dans la mise en œuvre de l'action** : *conception des animations, recherche d'intervenants, participation des publics, recherche d'outils,*
- **Aide à l'évaluation,**
- **Partage des interrogations** par rapport à l'action.

Sur rendez-vous, ponctuellement ou sur plusieurs séances, en individuel ou en collectif.

DYNAMISER MON TERRITOIRE

Accompagnement, participation et appui méthodologique à la **structuration d'acteurs** autour d'une thématique ou d'un territoire.



ÉCHANGER AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

Organisation de rencontres pour **découvrir** des outils, projets, **échanger** sur une thématique...

PRÉPARER MON ANIMATION

Co-construction d'animations **répondant aux besoins de vos publics** avec une approche **globale et positive**.



ME FORMER

Nous proposons des formations sur les différents thèmes développés dans le cadre de nos programmes. Nous pouvons **élaborer des formations «à la carte»** pour **répondre aux besoins spécifiques de vos professionnels**. Catalogue des formations disponible sur le site de l'ADES.

Le pôle ressources vous accueille à :

- **Lyon** : le **lundi sur rendez-vous**, le **mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00** et le **mercredi de 9h00 à 17h00**.
- **Villefranche-sur-Saône** : le **jeudi matin sur rendez-vous**.

Contact : isabelle.vignando@adesdurhone.fr

L'équipe & ses activités

L'équipe Administrative

Déléguée territoriale : Stéphanie Desmaisons
Déléguée territoriale adjointe : Caroline Kiaya
Responsable administrative et financière : Ghislaine Pitiot
Alternante en communication : Alexane Hélary



Les Chargés de Projets

PÔLE RESSOURCES

Isabelle Vignando en lien avec l'équipe

SANTÉ MENTALE

- Mélissa Ginet
- Yannick Kervoelen
- Caroline Mignot

SANTÉ DES SÉNIORS

- Laura Massa

SANTÉ ENVIRONNEMENT

- Loïc Espié (CEI)
- Clara Delarue
- Chloé Séon
- Amélie Terrier

SANTÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES

- Madiana Barnoux
- Anaïs Charbin

SANTÉ DES JEUNES

- Cindy Perrier (8-25 ans)
- Camille Wagnon (CPS)

SANTÉ DES ENFANTS

- Jessica Berger (0-3 ans)
- Pauline Maillard (3-6 ans)
- Laura Massa (0-6 ans)



Les Médiateurs Santé

- Malika Achkook (Vénissieux)
- Samira Benkhebbab (Lyon 8 et Saint Fons)
- Amel Boulmane (Feyzin, Lyon 3 et Lyon 8)
- Kevin Hamou-Marchal (Rilleux-la-pape et Givors)
- Myriam Rosso (Meyzieu et Bron)



Bulletin d'adhésion

ADES^{DU}**RHÔNE**
& DE LA METROPOLE DE LYON
DEPUIS 1937

Adhérer à l'ADES du Rhône c'est...

SOUTENIR un projet associatif de développement de l'éducation pour la santé, qui :

- Prend prioritairement en compte la question des inégalités de santé,
- Affirme sa volonté de rendre les publics acteurs des démarches de prévention,
- Veille à un accès à la prévention géographiquement équitable,
- Participe à des démarches de recherche, d'innovation et de communication.

BÉNÉFICIER DES SERVICES proposés par l'association :

- Participation aux assemblées générales, possibilité d'être élu ou de prendre part aux décisions de l'association,
- Conseil et aide à la mise en oeuvre de vos projets de prévention,
- Accès illimité à nos documents de diffusion (tracts, brochures, affiches) et à notre pédagogie,
- Inscription à la lettre électronique.

Conditions d'utilisation de la pédagogie

1. CONDITIONS D'EMPRUNTS

Une cotisation annuelle à l'association est demandée pour chaque établissement ou particulier.

2. DURÉE DES PRETS

Les DVD, malettes pédagogiques, CD Roms, jeux sont prêtés pour une période d'une semaine. Les expositions sont prêtées pour une période de 15 jours.

Attention : afin de permettre à chacun de pouvoir emprunter des documents aux dates retenues, tout retard sera pénalisé (1 € par jour de retard). Au-delà de deux retards dans l'année, une interdiction de prêt provisoire puis définitive sera prononcée.

3. MODALITÉS DES EMPRUNTS

- Prévoir la date précise du jour de l'emprunt (les réservations peuvent être faites par téléphone).
- Si le document n'est pas retiré à la date de réservation il sera automatiquement reproposé au prêt.
- En cas de détérioration, il sera facturé à l'emprunteur du document le coût de remplacement du matériel.
- Les documents que vous empruntez ne peuvent en aucun cas être copiés, ni prêtés à un tiers.

NOM - prénom :

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé»)

Vous pouvez retrouver nos dispositifs et nos programmes sur notre site internet : www.adesdurhone.fr